



Lutte contre le tabagisme dans une Mairie

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 3 février 2003

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une Mairie en Moselle, et malheureusement il y a des adjoints qui fument dans le secrétariat de la Mairie, aussi ne faisant pas le poids contre un adjoint, que me conseillez-vous de faire ??? Surtout qu'un de ces adjoint fume le gros cigare...ce qui me provoque des migraines épouvantables, on me dit alors d'aller prendre l'air et que ça ira mieux ! mais bien au contraire mon état empire et je suis obligé de rentrer chez moi...J'aimerais être respectée, mais j'ai peur de ne jamais y arriver !

Aussi, je vous remercie de prendre ma demande en considération, et dans l'attente,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'attention de toute ma considération.

Réponse :

Nous pouvons faire parvenir un courrier recommandé au Maire de votre commune en conservant votre anonymat. Pour préparer cette éventualité, mettez-vous en rapport avec notre permanence à Paris (01 42 77 06 56).

N'oubliez pas de consulter attentivement les renseignements qui concernent les lieux de travail. Consulter les [conseils pratiques](#).